

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

625<sup>e</sup> séance

Jeudi 17 juin 2010, à 15 heures  
Vienne

*Président* : M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie)

*La séance est ouverte à 15 h 11.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 625<sup>e</sup> séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette après-midi, nous allons poursuivre et je l'espère terminer l'examen du point 14, "L'utilisation des technologies spatiales au sein du système des Nations Unies". Une délégation souhaite intervenir.

Nous continuerons l'examen également du point 15, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". Ensuite, nous continuerons l'examen du point 16, "Questions diverses".

S'il nous reste du temps, nous allons entamer l'examen du point 17, "Rapport du Comité à l'Assemblée générale". Nous avons utilisé au mieux le temps qui nous était imparti et je voudrais remercier les représentants de l'Inde d'avoir fait leur présentation ce matin concernant les applications spatiales en Inde, et je remercie le représentant de la Fédération de Russie qui nous a expliqué le système aérospatial international de surveillance mondiale, nouvelle approche en matière de gestion des catastrophes, ce matin dans des délais très serrés.

Nous n'aurons plus de présentations techniques cette après-midi.

Ce soir, vous êtes tous bienvenus à l'inauguration de l'exposition du Ciel à l'espace,

prémices de l'ESPI, à 19 heures. Les invitations ont été distribuées à toutes les délégations.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non.

**L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies** (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer à l'examen du point 14 de l'ordre du jour, "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies". Je vais donner la parole à Mme Froehlich de l'Allemagne.

**Mme A. FROEHLICH** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. En juillet 2009, un mémorandum d'entente a été signé à Genève entre l'OMM et le Centre aérospatial allemand désignant le Centre de données mondiales pour la télédétection, WCDRSAT, géré par la DFC, en tant que centre de données officielles de l'OMM.

Dans le cadre du programme de veille atmosphérique de l'OMM, il est prévu d'étendre les données terrestres pour inclure les données satellitaires basées sur l'atmosphère. En tant que nouveau membre de la famille des centres de données OMM, le RSAT fournira l'accès à des observations spatiales sur la composition chimique de l'atmosphère mettant l'accent sur un nombre limité de paramètres, notamment l'ozone et les aérosols. Ceci est réalisé en fournissant l'accès aux données stockées dans le RSAT et en agissant en tant que portail pour relier les différents fournisseurs de données satellitaires.

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Le WDCRSAT offre aux chercheurs et au public l'accès simplifié aux données spatiales et différents services liés aux données spatiales. À part les données des missions européennes telles que l'ENVISAT, l'accès est fourni également aux liens appropriés avec les informations spatiales existantes sur l'atmosphère mondiale. Ces données comprennent les données brutes collectées par les télédéTECTEURS ainsi que les informations de qualité tirées de ces données brutes. Les archives actuelles du Centre contiennent des données et d'autres produits dérivés sur les gaz, les aérosols, les nuages, les rayonnements solaires, les informations liées à la surface telles que la couverture végétale et les températures de la surface des mers et de la Terre.

Il existe également des produits à valeur ajoutée adaptés aux besoins de la communauté scientifique, aux agences, à l'industrie et au public en général. Monsieur le Président, je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame, pour cette déclaration. Nous avons donc terminé l'examen du point 14, "Utilisation des technologies spatiales au sein du système des Nations Unies".

Nous examinerons le point 15 après l'examen du point 16, puisque le secrétariat a encore un travail à terminer sur le point 15.

**Questions diverses** (point 16 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons poursuivre l'examen du point 16 de l'ordre du jour, "Questions diverses".

*Terminologie pour refléter les déclarations des groupes régionaux*

Nous allons poursuivre l'examen des alinéas suivants : il nous reste la terminologie pour refléter les déclarations des groupes régionaux, les termes à utiliser pour ces déclarations. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point ? Le représentant du Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir au nom du GRULAC, si vous le permettez. Afin de pouvoir avancer sur cette question pour renforcer la coopération et le consensus, le GRULAC suggère que les opinions du GRULAC soient inscrites dans les déclarations liminaires du point 5 "Débat général", et dans les paragraphes d'introduction des autres points de l'ordre du jour lorsqu'on mentionne le nom des délégations et des observateurs qui interviennent.

Nous sommes à la disposition du secrétariat pour essayer de trouver les termes et la présentation la plus appropriée pour le refléter dans le rapport final. On pourra le faire demain sans difficultés.

Voilà ce que nous proposons, Monsieur le Président. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela intervenant au nom du GRULAC. Je pense que cela peut s'appliquer à tous les groupes régionaux. Y a-t-il des commentaires ou des objections suite à cette intervention du GRULAC ? États-Unis.

**M. J. HIGGINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais remercier la délégation du Venezuela d'avoir présenté cette proposition très constructive. Nous pouvons tout à fait nous rallier à cette proposition. Comme l'a indiqué notre collègue, nous sommes prêts à collaborer avec le secrétariat pour essayer de trouver les termes les plus appropriés pour que nous puissions demain dégager un consensus sur cette question. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ou d'autres interventions concernant les termes à utiliser ou la façon de formuler et de présenter les déclarations des groupes régionaux. Le Canada.

**M. P. BAINES** (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. C'est une proposition qui me convient tout à fait. Nous attendons qu'on nous présente un libellé concret et nous nous prononcerons le moment venu. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir ? Cela ne semble pas être le cas. La proposition du Venezuela présentée au nom du GRULAC et acceptée par le Comité sera notée et le secrétariat proposera le libellé exact qui sera incorporé au rapport. Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Une petite précision, Monsieur le Président. La première partie du projet de rapport, document L.279, est distribuée actuellement et donc bien sûr, dans ce projet de texte nous n'avons pas cette formulation puisque le projet de rapport doit être traduit dans toutes les langues. Mais lorsque nous allons commencer l'examen du rapport demain matin, nous sommes tout à fait prêts à essayer de vous proposer quelque chose le moment venu. Nous avons pris note de cette proposition et je voulais simplement vous rappeler que cette formulation, pour l'instant, ne figure pas dans le projet de rapport mais que nous pourrions y revenir le moment venu. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que cette façon de procéder vous semble acceptable ? Bien. La République tchèque.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais poser une question. Est-ce que j'ai bien compris, cela sera adopté ou approuvé lors de l'examen du rapport demain ? Ou est-ce que ça a déjà été approuvé maintenant ?

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Non c'est déjà approuvé et demain cela sera reflété dans le rapport sous sa forme actuelle. La première partie du rapport a déjà été distribuée donc ça n'y sera pas reflété, mais pendant l'approbation du rapport, le secrétariat inclura la nouvelle formulation acceptée aujourd'hui.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous pourriez demander au secrétariat de relire ? Qu'avons-nous vraiment adopté ?

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat va vous répondre.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais vous lire comment nous avons noté la proposition du Venezuela et je me base sur le rapport de l'année dernière. Je n'ai pas le rapport de cette année sous les yeux. La méthode serait la suivante. Au titre du "Débat général", une partie du rapport qui reflète les déclarations générales sera, comme cela existe déjà notamment dans le cadre du Groupe de l'Amérique latine, on dira "les représentants de", cette année c'est le Costa Rica, donc "le représentant du Costa Rica est intervenu au nom des États membres des Nations Unies membres du GRULAC". Voilà pour ce qui est des déclarations d'ordre général, pour le point "Débat général".

Lorsque nous arrivons aux autres points de l'ordre du jour, là je reprends ce qui a été fait l'année dernière, par exemple pour ce qui est "Espace et société", et là sur ces différents points, nous avons toujours un paragraphe indiquant qui est intervenu, quel est l'État membre ou l'observateur qui a pris la parole. Donc nous aurons une liste de représentants de certains pays énumérée, et ensuite "le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au nom des États membres des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes", pour prendre cet exemple.

Pour ce qui est des paragraphes reflétant les opinions d'une délégation ou de plusieurs délégations, nous reprendrons la pratique

habituelle, les avis exprimés par plusieurs délégations.

C'est ainsi que le secrétariat a compris la proposition du Venezuela. Mais peut-être que le Venezuela pourrait préciser son intervention.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Comme vient de l'expliquer le secrétariat, c'est exactement le sens de notre proposition. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : États-Unis.

**M. J. HIGGINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous remercions le secrétariat. Cela est tout à fait conforme à notre interprétation. Une petite suggestion, dans le rapport, que la même méthode formulation soit utilisée pour tous les groupes régionaux, non seulement pour le GRULAC mais pour tous les groupes régionaux.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Oui, c'est ce que j'ai dit au début. La Belgique.

**M. J.-F. MAYENCE** (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est absolument pas un problème d'accepter cela pour la délégation belge, mais j'ai juste une petite demande de clarification. Dans la formule qui a été donnée par le secrétariat, cela signifie que lorsqu'un État s'exprime au nom d'un groupe régional, il s'exprime également au nom des États qui sont membres de ce groupe même s'ils ne sont pas membres du COPUOS. Par exemple, le GRULAC contient 33 membres et 12 seulement sont membres du COPUOS.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je me tourne vers le Venezuela. Que veut-il exprimer, qu'ils interviennent au nom de tout le groupe, même des pays qui ne font pas partie du Comité, ou est-ce qu'ils interviennent uniquement au nom de ceux qui font partie du Comité ? Parce que pour ceux qui ne font pas partie du Comité, il est difficile de présenter leurs opinions.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, vous avez raison, Monsieur le Président. Je voudrais mentionner une situation intéressante et révélatrice. Avant de faire notre déclaration, le GRULAC, en plénière tout le groupe même les pays qui ne sont pas représentés au Comité, ont réfléchi à la question et se sont mis d'accord sur une position commune. Donc, nous pouvons dire que le groupe entier, même ceux qui ne sont pas

membres du Comité ont décidé que les choses seraient reflétées de cette façon, mais on peut dire les membres du GRULAC, membres du Comité. Mais l'ensemble du groupe a pris cette décision et à 13 heures, nous avons une réunion plénière du GRULAC pour examiner différentes choses et un des points à été le COPUOS. L'ensemble du GRULAC est d'accord avec notre position. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je pense qu'on ne peut mentionner que les noms des délégations représentées au Comité. L'Équateur.

**M. J. ROSENBERG** (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Vous avez tout à fait raison. Si le secrétariat le souhaite, il peut l'exprimer ainsi, il pourrait dire le GRULAC et les membres du COPUOS. Je ne peux que souscrire à ce qui a été dit par le Venezuela. Encore une fois, nous avons eu une réunion et tout le monde est d'accord avec cette position. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Lorsque nous avons présenté une formulation permettant de refléter les positions des groupes régionaux, il a été ajouté "au nom des États membres des Nations Unies de ce groupe", donc cela signifie que dans la première partie du rapport, le L.279, rapport qui vous a déjà été distribué, c'est un paragraphe qui reflètera toutes les positions au titre du "Débat général" y compris les déclarations qui ont été faites au nom des groupes régionaux.

Donc, on aura les positions des États membres des Nations Unies, des États membres du GRULAC, des États membres de l'Union européenne, du G77 et du Mouvement des non-alignés. Donc, s'il y a accord entre les différentes délégations, s'il faut limiter la référence à ces déclarations uniquement aux membres du COPUOS, c'est à vous d'en décider. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Si le Comité est d'accord, on dirait tout simplement "au nom du groupe" sans autre spécification. Il y a accord ? La Chine, vous avez la parole.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes d'accord avec l'idée qui a été énoncée par le secrétariat mais je pense qu'il faut également tenir compte des observateurs. Parce que le Costa Rica, par exemple, est-ce qu'il est observateur ? Si j'interprète ce qui est dit dans ce

rapport, vous avez parlé des États membres des Nations Unies, donc cela signifie que les États membres ne sont pas forcément membres du COPUOS. Parce qu'il y a les membres des Nations Unies et il y a des membres qui siègent au COPUOS en qualité d'observateurs. Donc, si vous souhaitez vous exprimer au nom d'un groupe d'États, il faut qu'il y ait un lien avec le COPUOS, donc que vous exprimiez en tant que membre ou en qualité d'observateur, et je voudrais que nous soyons sûrs que nous ayons la même interprétation. Parce qu'il y a des États qui participent au COPUOS en qualité d'observateurs. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. La Colombie, vous avez la parole.

**M. R. J. SERRANO CADENA** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par la Chine. Lorsque nous, au sein de notre groupe régional, nous décidons de faire une déclaration, qu'il y ait des membres ou des non membres du Comité au sein du groupe. Les déclarations qui sont lues englobent tous les pays membres du groupe, en l'occurrence tous les pays membres du GRULAC. Les pays qui siègent en qualité d'observateurs, qui ne sont pas membres, ces pays s'associent également à cette déclaration qui est lue au nom du GRULAC.

Par conséquent, Monsieur le Président, ma délégation ne souhaiterait pas que l'on dise uniquement les membres du GRULAC membres du COPUOS se sont exprimés. Nous souhaiterions une formulation beaucoup plus directe. Si le Comité en est d'accord, à ce moment-là, on dirait les membres et les observateurs, mais nous nous préférierions qu'il n'y ait pas de distinction entre les deux. On dirait tout simplement les membres du GRULAC. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie. Y a-t-il d'autres observations après ce qui a été dit par la Colombie ? Les États-Unis.

**M. J. HIGGINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par la Colombie. Pour tous les groupes régionaux, quelle que soit la terminologie qui a toujours été utilisée, nous ne savons pas ce qui se passe au sein des différents groupes régionaux, donc on ne peut pas dire, par exemple, un groupe régional a coordonné sa position avec un groupe de pays ou avec tous les pays, ou tel autre groupe régional a coordonné sa position avec une poignée de pays. À partir du moment où on s'exprime au

nom d'un groupe régional, on s'exprime au nom d'un groupe régional et donc je ne pense pas qu'il soit nécessaire de qualifier qui s'est exprimé au nom du groupe régional. Donc, il faut parler tout simplement du groupe en tant que tel. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les États-Unis. D'autres observations ? Tout le monde est d'accord avec la terminologie proposée ? Donc de façon simple on dirait "s'est exprimé au nom du groupe régional". S'il n'y a pas d'autres observations cette question est donc acceptée par le COPUOS. Le secrétariat va maintenant refléter cet accord dans le rapport. *Il en est ainsi décidé.* Je vous remercie.

#### *Octroi du statut d'observateur*

Mesdames et Messieurs les délégués, le Comité, lors de sa cinquante-deuxième session a décidé de reporter sa décision quant à l'octroi du statut d'observateur à l'Association internationale pour l'avancement de la sûreté spatiale, IAASS. Il avait été décidé d'en discuter dans le cadre de la cinquante-troisième session, compte tenu des informations nécessaires qui avaient été demandées. L'IAASS a présenté au Comité d'autres informations. Il s'agit du document A/AC.105/2010/CRP.4 et du document CRP.4/Add.1. Ce document a été distribué et vous en avez été saisis.

Je donne la parole au représentant de l'IAASS.

**M. J. N. PELTON** (Association internationale pour l'avancement de la sûreté spatiale) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous remercier et remercier également le secrétariat, et en particulier remercier Niklas Hedman et Mme Othman pour leur évaluation, et remercier également tous les délégués qui nous permettent de faire cet exposé ici. Je vais essayer d'être le plus concis possible. Il y a, de toutes les façons, une présentation dans le document, mais je vais juste énoncer les points saillants de cet exposé.

La première chose que je souhaiterais dire c'est que l'Organisation qui a été créée en 2004, organisation qui est membre de l'IAASS depuis lors, cette organisation inclut pratiquement toutes les agences spatiales du monde, les industries spatiales également et nous avons participé à un certain nombre d'activités comme des activités de formation professionnelle, de recherche, nous avons participé à des études, nous avons publié plusieurs documents. Nous travaillons avec l'IAF et nous avons également une collaboration très étroite avec l'Université spatiale internationale. Nous travaillons avec l'ancien recteur de cette université.

Je voudrais également souligner que nous estimons que le travail que nous réalisons sur la scène internationale avec les différentes agences spatiales a un lien direct avec le travail que réalise le COPUOS. Nous avons des activités concernant les débris spatiaux, concernant les opérations spatiales. Nous avons un livre que nous sommes en train de rédiger à ce sujet. Nous travaillons avec le CNES à ce sujet. Nous avons également des activités concernant la viabilité des activités spatiales.

Ce que nous pouvons dire en toute modestie c'est que nous estimons que les compétences de tous les membres de cette association peuvent tout à fait aider le COPUOS dans l'exercice de ses activités au cours des mois et des années à venir.

Je voudrais juste vous montrer deux transparents. Ici, vous avez la composition de l'Association. Il y a 24 pays qui sont des membres à part entière. De nombreux membres proviennent des États-Unis. Vous avez également l'Europe qui est bien représentée, mais vous avez également le Japon, la Chine, l'Inde, et des pays d'Amérique du sud comme le Brésil. Nous espérons que nous aurons de plus en plus de membres au fur et à mesure que nous augmentons nos activités.

Je voudrais également parler de certaines des activités que nous avons déjà réalisées. En 2009, nous avons publié un livre de plus de 1 000 pages, et nous estimons que ce livre est particulièrement exhaustif qui porte sur la sûreté des systèmes spatiaux. M. Jacou et moi-même et l'IADS avons publié une édition spéciale du journal consacré à la sûreté spatiale. En août de cette année, M. Jacou et moi-même nous allons également publier un autre livre sur les réglementations et les normes en matière de sûreté spatiale.

Encore une fois, nous estimons que ces livres et toutes ces publications sont particulièrement exhaustifs. Nous avons travaillé dans le domaine universitaire. Nous avons également participé à l'élaboration de cours universitaires qui impliquent les universités européennes, les universités américaines.

Nous avons organisé quatre conférences internationales, deux en Europe et deux aux États-Unis. Lors de la dernière conférence, il y avait plus de 300 participants. La prochaine conférence se tiendra à Versailles en France et nous espérons qu'il y aura encore plus de participants.

Ce que je souhaiterais dire ici, c'est que nous sommes un groupe de professionnels à but non lucratif qui souhaitent voir progresser la sûreté spatiale. Ce que nous souhaitons également la viabilité des activités spatiales et c'est notre priorité.

Je voudrais également dire que nous espérons que si le statut d'observateur nous est octroyé il nous sera possible d'obtenir un statut d'observateur auprès de l'UIT et auprès de l'ECOSOC. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de l'IAASS, l'Association internationale pour l'avancement de la sûreté spatiale. Ets-ce qu'il y a des observations ou objections ? M. Kopal.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que l'on pourrait avoir des explications de l'expression sûreté spatiale ? Parce que je pense que ce n'est pas l'expression appropriée, il faudrait parler de la sécurité spatiale et non pas de la sûreté spatiale. Je sais ce que sûreté veut dire dans l'aviation par exemple, mais là je pense que l'on parle d'autre chose. Est-ce que le porte-parole de cette association pourrait nous en dire un peu plus ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. Kopal. Est-ce que l'on peut montrer à l'écran l'exposé de l'association ? Le micro n'est pas branché malheureusement.

**M. J. N. PELTON** (Association internationale pour l'avancement de la sûreté spatiale) [*interprétation de l'anglais*] : Je voulais juste dire que nous avons une définition très large de la sûreté spatiale. Nous avons inclus la question de la sûreté pour le public, sur Terre, dans les airs et en mer pour le personnel, pour l'équipage, également pour ce qui est des actifs en orbite, les différents types d'applications satellitaires ou encore l'environnement terrestre, l'environnement aérien, l'environnement spatial, donc nous disposons d'une définition très large de ce que l'on entend par sûreté spatiale.

Si vous lisez le livre, vous verrez que nous couvrons tous ces éléments de façon tout à fait approfondie. Nous organisons également des ateliers et des activités sur la question de la sûreté spatiale. Nous en parlons également avec le Gouvernement canadien, avec l'Université Gayle, nous souhaitons organiser des ateliers sur la sûreté et sur la sécurité spatiale. Voilà le nom de notre organisation, mais encore une fois, la portée de notre association est très vaste.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de cette association. D'autres observations. Pouvons-nous par conséquent octroyer le statut d'observateur permanent à l'Association internationale pour l'avancement de la sûreté spatiale ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est donc ainsi décidé.* Le Comité

accepte par conséquent... Le Venezuela, vous souhaitez intervenir.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous n'avons pas d'objections, Monsieur le Président. Cette ONG peut tout à fait participer à nos travaux, mais il y a un débat très intéressant que nous avons tenu lors d'autres sessions du Comité et je souhaiterais que lorsque l'on aborde le point suivant, que vous nous donniez la parole parce que nous avons une déclaration à faire à ce sujet. C'est une déclaration que nous souhaitons faire au titre du point suivant. Une déclaration qui portait sur les ONG justement, et je ne veux pas que l'on pense que l'on ait quelque chose contre telle ou telle ONG, ce n'est pas du tout dans cet esprit que nous allons nous prononcer.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons donc une proposition d'octroyer le statut d'observateur permanent à cette association et de recommander à l'Assemblée générale que ce statut soit octroyé à cette association. C'est une recommandation que fera le Comité, et l'adoption sera faite par l'Assemblée générale. Est-ce qu'il y a des objections quant à cette recommandation ? Nous recommandons que l'Assemblée générale octroie un statut d'observateur à l'Association internationale pour l'avancement de la sûreté spatiale. De toutes les façons, il y a tout un processus qu'il faudra continuer à suivre. Il n'y a pas d'objections.

*Il en est donc ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe a présenté une demande pour un statut d'observateur auprès du Comité. Cette demande est dans le document A/AC.105/2010/CRP.5.

Je donne d'abord la parole à la Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi d'intervenir à ce stade. Dans un esprit de coopération, nous pouvons tout à fait nous joindre au consensus et nous appuyons la recommandation concernant l'IAASS. Les informations qui nous ont été transmises par l'association sont de bonnes informations. L'IAASS vient de nous dire qu'ils présenteraient une demande identique auprès de l'ECOSOC et auprès de l'UIT. Nous souhaiterions obtenir des informations concernant ces deux processus. Nous espérons pouvoir obtenir des informations sur le processus de demande de statut auprès de l'ECOSOC et auprès de l'UIT.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine et je donne la

parole au représentant de l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe.

**M. E. H. M. GASHUT** (Association des centres de télédétection dans le monde arabe) [*interprétation de l'arabe*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais lire lentement pour que l'interprétation puisse vous arriver correctement.

Au nom de l'Association des centres arabes de télédétection et en mon nom personnel, en tant que secrétaire, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la Présidence du COPUOS. De même, mes félicitations aux vice-présidents. Je voudrais remercier Mme Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, pour les efforts déployés et surtout pour la demande qu'on vous soumet. Nos remerciements aussi aux chefs et membres des délégations ainsi que les organisations et organismes participant à cette réunion de nous avoir permis d'assister à votre réunion et de prendre la parole.

Notre Association, Monsieur le Président, EEASI, qui travaille sous l'égide des Conseils arabes de recherche scientifique, FASRC, qui siège au Soudan, notre Association mandatée par son conseil composé de directeurs et de chefs d'organismes de centres de télédétection représentant l'Irak, la Syrie, la Jordanie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Lybie, la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Palestine, s'adresse à vous par le biais du Bureau des affaires spatiales afin d'appuyer notre Association et de lui permettre de participer avec la communauté internationale dans le domaine de l'application des principes de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, adopté par UNISPACE III, pour que notre Association puisse jouer son rôle actif sur le plan arabe, régional et international.

Notre Association œuvre avec le plus grand sérieux pour coordonner les activités des organismes spécialisés dans ce domaine, plus particulièrement dans les pays membres et plus généralement sur la scène arabe, et nous suivons de près tous les développements dans le domaine des sciences et applications spatiales. Nous mettons ces applications au profit de la gestion de ressources naturelles et pour faire face à divers problèmes tels que le manque d'eau, la sécheresse, la désertification, la couverture végétale, la pollution et le changement climatique.

Notre Association est un organisme gouvernemental qui fut créée par la décision de la Fédération en 2002. Cette décision fut prise le 19 décembre 2002 lors de la tenue de la session ordinaire en Jordanie qui a rassemblé les ministres

d'enseignement et de recherche scientifique dans les États arabes. La Jamahiriya arabe libyenne a été choisie comme point focal de notre association.

Les objectifs sont les suivants :

- renforcer la recherche scientifique,
- développer les techniques dans le domaine de la télédétection et les domaines y relatifs,
- créer des infrastructures nécessaires pour la coopération scientifique entre les organismes dans les États arabes ainsi que les organismes étrangers,
- déterminer les priorités et les objectifs de la recherche scientifique dans le domaine des études spatiales et des applications spatiales,
- appliquer une politique commune tout en mettant l'accent sur les aspects du développement,
- permettre aux chercheurs dans le monde arabe de participer au développement des sciences spatiales et de pouvoir profiter de ces applications,
- encourager une action arabe commune dans le cadre de projets communs entre les États de la région afin d'étudier les problèmes de développement durable,
- contribuer efficacement à développer les ressources humaines dans ce domaine de spécialisation par le biais de cours de formation, ainsi que l'introduction de ces sciences dans les curriculums d'études à tous les niveaux d'enseignement,
- œuvrer pour réaliser et atteindre les objectifs de notre Fédération de recherche scientifique arabe,
- promouvoir les recherches scientifiques arabes communes et la création de tous les outils nécessaires dans ce domaine.

La composition de notre Association est la suivante : le secrétariat et le conseil. Depuis sa création, elle a œuvré pour créer des programmes de coopération arabe, elle a groupé des organismes et des organisations arabes spécialisés dans ce domaine et nous avons coopéré avec l'Organisation arabe du développement industriel, l'ALEXO, l'Organisation arabe de développement agricole, le Centre arabe pour les études des régions sèches et arides, l'Observatoire du désert et du Sahel, ainsi que d'autres organisations.

Malgré son jeune âge, notre Association n'a que cinq ans, l'Association a entrepris, malgré cela, beaucoup de projets dans le domaine des applications de télédétection et a procédé à une

coordination entre les organismes spécialisés. Tous les ans, l'Association adopte un plan annuel qui couvre différents domaines. D'abord, le développement des ressources humaines. Nous avons organisé plusieurs cours de formation destinés aux cadres spécialisés dans le domaine de la télédétection et des applications radars, ainsi que dans les domaines de la planification des richesses minières, ainsi que la classification de la couverture végétale. Nous avons donc organisé des cours spécialisés en Libye en 2006 et un atelier de travail en 2007. Ce mois-ci il y aura deux cours de formation dans le domaine de la télédétection.

De même, à l'Université Mohamed V au Royaume du Maroc, en coopération avec l'Organisation arabe de l'industrialisation, nous avons organisé un cours de formation en 2008 qui a été mis en œuvre par des spécialistes du Centre libyen. De même, un atelier a été organisé en 2009 en coopération avec l'Organisme de télédétection syrien.

Dans le domaine des projets scientifiques et des études scientifiques, nous avons, à travers notre plan annuel, proposé un grand nombre de projets dans ce domaine. Il y a un projet pour une carte numérique géologique et ce en coopération avec l'Organisation arabe de développement industriel. De même, une étude de l'environnement côtier sur les frontières entre la Tunisie et la Lybie avec une assistance du Centre national de cartographie et de télédétection. Un autre projet commun pour couvrir et étudier la couverture végétale en collaboration avec la Syrie et la Lybie. De même, un autre projet dans le domaine de la désertification et le mouvement des dunes de sable, est en cours de préparation entre la Libye et l'Égypte dans une zone frontalière.

De même, nous avons établi une large base de données pour les organismes et les centres arabes spécialisés dans le domaine des techniques spatiales. Nous avons aussi organisé des symposiums et des conférences. On a organisé un symposium sur les noms géographiques à Tunis en 2008. Une autre conférence internationale pour les techniques de télédétection a été tenue en Lybie en 2009. Une conférence arabe dans le domaine de la désertification en Lybie en 2010. La cinquième Conférence arabe sur les richesses minières en Lybie en 2010.

Dans le domaine de la formation et le développement des compétences, une approbation de principe a été accordée par notre Conseil afin de former et de construire un centre d'enseignement dans le domaine des sciences spatiales en langue arabe, qui sera sous l'égide de notre Association. Il sera spécialisé dans le domaine de la formation pour les sciences spatiales et nous allons décider de

son siège à la réunion de cette année, les 28 et 29 novembre 2010, une réunion qui sera accueillie par le Soudan.

De même, nous publions un magazine scientifique évalué par un jury composé de professeurs arabes éminents dans le domaine des sciences spatiales. C'est un magazine biannuel et porte le titre "Les techniques de télédétection".

Nous voudrions aussi souligner la nécessité de renforcer la coopération entre les pays arabes et nous œuvrons dans l'Association afin d'atteindre cet objectif, étant donné que l'espace extra-atmosphérique est une ressource naturelle importante et commune à toute l'humanité. Il faudrait aussi renforcer les capacités dans ce domaine des sciences spatiales, et surtout dans les États arabes qui n'ont pas encore fait leurs premiers pas dans ce domaine et ce afin de faire face à des problèmes tels que la sécurité alimentaire ou les risques naturels.

Nous sommes convaincus de la nécessité de faire partie de la communauté internationale dans le domaine des études et des sciences spatiales. Notre demande, Monsieur le Président, n'est autre qu'une preuve de l'intérêt et l'importance que nous accordons à développer les capacités des États arabes dans ce domaine, et notre intention de participer avec tous les autres pays afin de jouer notre rôle entièrement dans ce domaine avec les autres États du monde, en espérant que notre demande va être accueillie favorablement. Je vous remercie de votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe. Y a-t-il des objections à ce que nous proposons cette association à l'Assemblée générale pour se voir octroyer le statut d'observateur permanent auprès du COPUOS ? Syrie.

**M. O. AMMAR** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. L'intervention et la présentation du secrétaire de cette association reflète l'importance de cette entité. C'est le plus grand organisme dans notre région dans ce domaine. Aussi, c'est l'organisme le plus actif. Ce qui a été confirmé par le président de la Fédération, même. Cette association est l'organe le plus actif dans le cadre de la Fédération. C'est l'association qui groupe la majorité des centres de télédétection dans les pays arabes. C'est un organisme gouvernemental, c'est un organisme qui apporte beaucoup à notre région.

Vous savez sans doute que les publications en arabe sont rares dans ce domaine et parmi ces publications, il y a les publications de cette

association qui vise à disséminer cette culture spatiale. Nous avons besoin de ce genre d'organisme pour coordonner l'action arabe et pour établir une coopération entre les organismes gouvernementaux dans la région arabe. Nous avons aussi grand besoin de la présence d'un représentant de cette association ici dans notre Comité.

Notre association a déjà établi un centre de formation en langue arabe dans le domaine de la télédétection. Nous estimons que cette association est une valeur ajoutée pour notre région et nous estimons que cette association mérite en effet le statut d'observateur permanent au COPUOS. Je vous remercie de votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Syrie. Je voudrais demander au représentant de l'Association. Est-ce que votre organisation est une organisation intergouvernementale ou une organisation non gouvernementale ? C'est important.

**M. E. H. M. GASHUT** (Association des centres de télédétection dans le monde arabe) [*interprétation de l'arabe*] : C'est une organisation intergouvernementale arabe.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Algérie.

**M. A. OUSSEDIK** (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. La délégation algérienne partage entièrement l'argumentaire qui vient d'être développé par notre ami de la délégation de Syrie et donc appuie totalement l'Association des centres de télédétection dans les pays arabes pour avoir le statut d'observateur au niveau du COPUOS. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Une autre délégation qui souhaite intervenir ? France.

**M. L. SCOTTI** (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation a pris note avec intérêt de la candidature de la Fédération des centres de télédétection arabes. Nous constatons que cette candidature a été portée à la connaissance des États membres uniquement le 10 juin alors que nous avons déjà commencé la session du Comité, et en tout cas en ce qui concerne ma délégation, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des instructions nous permettant de prendre une décision. Je constate que pour l'Association internationale d'avancement de la sûreté spatiale, IAASS, la candidature avait été évoquée à la session de l'année dernière en 2009, et que la décision vient d'être prise à la session de 2010.

De façon à nous permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause et pleinement informés, peut-être serait-il opportun

que les délégations se donnent un délai de réflexion, peut-être jusqu'à l'année prochaine avant de prendre une décision concernant cette candidature. Merci Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. L'Allemagne.

**M. T. PFANNE** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'associe à cette demande de précision. Je pense que le document par écrit qui nous a été présenté est beaucoup moins complet que ce qui nous a été dit oralement. Il serait bon de pouvoir étudier cela et pour pouvoir convaincre nos gouvernements, il serait bon de nous donner plus de documents.

J'ai regardé le site internet qui nous a été donné, c'est un site assez limité, il n'y a que très peu de liens et ce site n'est qu'en arabe, donc c'est difficile de nous prononcer simplement sur la base de cette présentation orale. Alors qu'avec d'autres organisations qui nous ont envoyé des centaines de pages de documents, nous avons plus de renseignements que pour cette organisation. Donc, je suis d'accord avec la France.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : L'Arabie saoudite.

**M. M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Je ne suis pas vraiment d'accord avec ce qui vient d'être dit par la France et l'Allemagne. C'est une organisation qui s'adresse au monde arabe et c'est pourquoi notre site est en arabe et pas en anglais ou en français.

Nous appuyons cette organisation. En effet, nous sommes un gouvernement et nous sommes membres de l'organisation. Il y a l'Arabie saoudite, la Tunisie, la Syrie, tous ces pays sont membres. Nous ne sommes pas simplement des organisations non gouvernementales, nous sommes des gouvernements et cette organisation est financée par nos gouvernements, c'est une organisation intergouvernementale. Ce n'est pas simplement une organisation non gouvernementale. Nous voudrions que le Comité se prononce maintenant, s'il vous plaît, si cela est possible.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette intervention. Il n'y avait pas de commentaires sur la façon de travailler, certaines délégations avaient besoin d'informations supplémentaires pour pouvoir se prononcer. Y a-t-il d'autres commentaires ? Le Venezuela et ensuite la Syrie. Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Nous partageons l'opinion de l'Arabie saoudite. Il s'agit d'États, des États respectés au

sein du Comité, qui ont tous des activités spatiales et en plus, il ne semble pas tout à fait juste et équitable de procéder de cette façon. Ce n'est pas une approche équilibrée.

Dans le passé, la même situation est apparue avec d'autres ONG. On a fait des observations ou des critiques sur telle ou telle question mais n'empêche que leur candidature a été acceptée. Est-ce que nous allons appliquer des conditions pour tel ou tel pays alors que nous ne l'avons pas fait précédemment? Nous devons faire preuve de transparence et il faut être prudent, il faut appliquer les mêmes démarches, les mêmes mesures pour tous. Il s'agit d'organisations respectées et d'États respectés au sein du Comité. Nous aimerions que cet organe intergouvernemental soit accepté sans autre difficulté. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je ne pense pas qu'il y ait de problème, il n'y a pas de problème de transparence. Il ne s'agit pas non plus de double poids de mesure. Vous vous souviendrez que pour l'AWSS, la candidature a été reportée d'un an parce que certains membres n'étaient pas satisfaits des informations qui ont été fournies. Donc, maintenant l'organisation a fourni les informations, les capitales les ont analysées, et maintenant nous pouvons leur octroyer le statut d'observateur. Ce n'est pas un problème de transparence. Ce que l'Allemagne et la France ont mentionné, c'est le manque d'informations. Ils ne disposaient pas de suffisamment d'informations pour prendre une décision. Syrie.

**M. O. AMMAR** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci. Je voudrais confirmer notre dernier commentaire. En effet, le manque d'informations ne signifie pas qu'il y ait des objections à ce que ce statut soit octroyé à l'organisation. Je voudrais apporter une précision. Pour ceux qui souhaitent plus d'informations sur cette association, je voudrais leur dire que cette association nous représente, nous États, nous tous États arabes sommes membres de l'Association. Y a-t-il une objection à ce que nous participions nous ici au Comité? Non. Nous sommes membres permanents ici au Comité et nous sommes également membres de l'Association. Je pense que l'Association a suffisamment d'effectifs pour pouvoir demander le statut. Elle est financée par le Conseil scientifique du monde arabe, cette fédération a décidé de financer différentes associations et notamment cette association car c'est l'association la plus active. C'est une association intergouvernementale qui regroupe tous les pays et nous, en tant qu'États membres, sommes également membres de l'Association. C'est une association intergouvernementale qui nous représente, qui est légitime.

Donc, je pense que nous pouvons nous prononcer maintenant et nous devons nous prononcer maintenant sur la question d'octroyer le statut d'observateur. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des objections à ce que nous puissions octroyer le statut d'observateur à cette association? S'il y a des objections, levez la main, s'il vous plaît.

**M. J.-F. MAYENCE** (Belgique) : Je remercie toutes les délégations qui se sont exprimées pour fournir toute l'information au sujet de cette candidature, y compris le représentant de l'Association.

Nous n'avons aucun problème de principe, la seule chose c'est que, comme on l'a indiqué, la candidature a été reçue trop tard, et ce genre de question, en principe, n'est pas réglée au niveau des délégations techniques au COPUOS chez nous. C'est une question qui repart dans notre représentation permanente et qui repart même à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle, tout en ayant beaucoup de sympathie pour cette candidature, nous voudrions, d'une part avoir l'occasion de consulter la capitale, et d'autre part de ne pas créer un précédent dans la manière dont nous traitons ce genre de demandes et nous les traitons très sérieusement comme vous avez pu le rappeler, Monsieur le Président. C'est pour ça que je demanderai peut-être à la fois au Comité et à cette association, encore un tout petit peu de patience de manière à ce que nous puissions suivre les procédures qui sont applicables en interne. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous appuyons cette demande de l'Association des centres de télédétection du monde arabe et nous sommes contents que cette association s'intéresse à nos travaux qui représentent autant de pays du monde arabe et qui demande le statut d'observateur. Ils nous ont expliqué qu'il s'agit d'une organisation intergouvernementale et d'après la note préparée par le secrétariat, nous avons des critères clairs pour les organisations intergouvernementales. Elles doivent travailler dans le domaine spatial, leurs activités doivent être conformes à l'esprit de la Charte des Nations Unies et elles doivent avoir une organisation structurée.

Tous ces critères ont été satisfaits par cette organisation des centres de télédétection dans le monde arabe. Je ne vois donc pas pourquoi on reporterait la décision sur la demande de cette organisation intergouvernementale. Peut-être que

certaines délégations ne sont pas convaincues par les informations fournies, mais je pense que puisque cette organisation satisfait à nos critères, il faut lui octroyer le statut. Peut-être qu'à l'avenir, ceci étant dit, cette organisation devrait nous donner plus d'informations sur ses activités, mais ça ne devrait pas être une condition préalable à leur demande puisqu'ils satisfont déjà aux critères établis en la matière. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Lybie.

**M. E. H. M. GASHUT** (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci. J'interviens en ma qualité de représentant de la Lybie. Cette association a son siège en Lybie et comme l'ont dit mes collègues il s'agit d'une association arabe concernant le monde arabe. Pour ce qui est de l'information qui est arrivée en retard, le secrétariat sait qu'il est difficile de communiquer. Je n'ai pas reçu de réponse du secrétariat, par exemple concernant ma participation à la présente session. Je suis venu en tant que représentant de la Lybie, donc il y a un problème de communication et non pas de communication de l'information. Toute cette information peut vous être communiquée par les États membres de notre organisation. Je ne pense pas que ce report soit justifié. Notre financement est le financement d'une organisation intergouvernementale. C'est une organisation consacrée à la recherche scientifique dans le monde arabe et représente les ministres des sciences et technologies dans le monde arabe et le Conseil est financé par les pays arabes, donc il n'y a aucune raison de reporter cette décision.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat pourrait nous donner quelques précisions et explications.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Oui, nous avons eu effectivement des problèmes de communication. Comme vous le voyez, nous avons reçu la demande le 10 mai, immédiatement après, nous avons répondu à l'organisation. Il m'a été difficile de les atteindre. Mais voilà les dates, c'est le 10 mai que nous avons reçu cette demande de cette organisation intergouvernementale concernant son statut d'observateur.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette observation. Les États membres devraient comprendre que chaque États membres dispose de sa propre procédure interne, procédure de communication avec le secrétariat pour adopter des décisions internes et demander aux délégations de se prononcer. Ce n'est pas un problème de financement, ce n'est pas un problème concernant l'organisation de la représentativité de

l'organisation. Le seul problème c'est que cette demande est parvenue au secrétariat il y a à peine un mois et les États membres n'ont pas eu le temps de suivre la procédure habituelle, relevant du Ministère des affaires étrangères, dans ces délais très courts. Il n'y a aucun commentaire sur la bonne volonté et les activités de l'organisation. Cela ressort clairement de toutes les interventions.

Ceci étant dit, je donne la parole à l'Iran.

**M. N. SHIRAZI** (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Très rapidement, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait à l'instar de mes collègues, apporter son appui à la candidature à l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe. Par votre intermédiaire, je vous demanderai qu'on puisse se prononcer maintenant et adopter ce statut d'observateur permanent. Nous sommes convaincus que leur contribution à nos travaux en tant que représentant permanent sera tout à fait méritoire. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le Pakistan.

**M. A. H. SIRAJ** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ma délégation s'associe à l'intervention de la Chine. Le représentant de la Chine nous a dit qu'il s'agissait d'une organisation intergouvernementale financée par les gouvernements et donc ma délégation voudrait appuyer la demande de cette organisation pour devenir observateur. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Cuba.

**M. M. FERNÁNDEZ RONDÓN** (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci de me donner la parole. Simplement, j'ai cru comprendre que le secrétariat nous a dit que la candidature a été reçue dans les délais prévus. Est-ce que vous pourriez confirmer que cette candidature a été reçue dans les délais prévus ? Si tel est le cas, nous serions tout à fait d'accord avec l'intervention de la Chine.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci Cuba. Secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas au secrétariat de déterminer les cadres appropriés. C'est à vous de voir dans quel délai vous pouvez examiner ces demandes.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Allemagne.

**M. T. PFANNE** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai pris note du fait que c'est dans l'intérêt d'un groupe régional d'octroyer ce statut d'observateur à cette organisation. Toutefois, je

crains qu'on crée un précédent, un précédent négatif. Si toute organisation intergouvernementale est acceptée sans avoir à expliquer aux autres groupes régionaux, ou sans avoir à présenter des rapports sur leurs activités. Désolé, je ne comprends pas l'arabe, donc en anglais il n'y a que trois pages, et ce n'est pas très convaincant. Il me serait difficile d'expliquer à mon gouvernement que nous disposons de suffisamment d'informations, qu'un document de trois pages est suffisant. On parle de conférences scientifiques, de séminaires, sans préciser la composition de l'organisation, sans présenter la structure de l'institution. Cela a été précisé oralement, d'accord, mais cela je ne peux pas le dire à mon gouvernement. Nous avons besoin de quelque chose par écrit. Il me sera difficile de votre en faveur sans avoir les documents par écrit pour les présenter à mon gouvernement.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mexique.

**M. S. CAMACHO LARA** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation estime que nous disposons d'assez d'éléments car nous savons quelles sont les activités qui sont réalisées par le Comité et par les Sous-Comités et je pense que c'est de cette approche là dont nous devons tenir compte. Nous avons ici une ONG qui s'occupe de l'utilisation pacifique de l'espace, et qui s'occupe de promouvoir la coopération internationale.

Nous estimons par conséquent que le fait d'avoir créé un tel centre qui permet une coopération régionale est un fait très important. Je pense qu'il serait très bénéfique pour ce centre de pouvoir participer aux travaux du Comité, car, encore une fois, les avantages découlant de la présence d'un tel centre pour les pays de la région sont des avantages que nous ne pouvons pas remettre en cause. Je pense par conséquent que, même pour le Comité, il serait tout à fait bénéfique de procéder à une interaction avec une communauté scientifique, une communauté technique et une communauté juridique, même, car cela enrichirait les travaux du Comité.

Par conséquent, nous nous sommes tout à fait d'accord. Nous estimons que si nous n'appuyons pas cette demande, si nous ne recommandons pas l'octroi du statut à ce centre, ce qui va se passer c'est que nous reportons l'examen de cette demande à l'année prochaine, et c'est ce qui a été fait pour d'autres organisations, alors que nous savons que l'année prochaine nous allons accepter cette demande. Donc, je pense qu'il faut faire preuve d'une certaine souplesse et qu'il faut tout simplement appuyer cette recommandation. Voilà la position de ma délégation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Mexique. La Syrie.

**M. O. AMMAR** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais m'excuser auprès des membres si j'interviens à nouveau sur cette même question. Nous avons parlé de coopération internationale, nous avons parlé de la télé-détection, nous avons dit qu'il fallait absolument renforcer cette coopération et nous avons signé récemment avec la Chine, un accord en ce sens. Ce que nous souhaitons c'est créer des associations, c'est créer des réseaux, et ici, vous avez une organisation qui a consenti de nombreux efforts et qui permet une coopération entre de nombreux pays d'une même région.

Il a été dit qu'on avait besoin d'informations supplémentaires. Je ne pense pas que les différentes délégations aient véritablement besoin de ces informations. Cette association est une association qui est composée de gouvernements, et ces gouvernements sont des États membres. On parle ici d'une association qui s'exprime au nom de tous ces gouvernements. Je ne pense pas, par conséquent, qu'une association gouvernementale qui est composée d'États qui sont membres du COPUOS, je ne pense pas qu'une telle association doive expliquer aux autres délégations telle ou telle chose. Nous savons parfaitement quelles sont les activités de cette organisation. Nous pouvons comprendre que parfois avec certaines ONG on a besoin d'informations supplémentaires sur leurs activités. Mais ici on parle d'association gouvernementale et rien ne justifie le report d'une décision.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Syrie. Nous allons mettre fin au débat sur ce point. Le problème ce n'est pas qu'il y ait désaccord. Le problème ce n'est pas que nous remettons en cause les objectifs pacifiques de l'association. Nous savons tous qu'il s'agit d'une association qui est très importante pour tous les pays de la région.

Le problème ici est un problème de procédure. Lorsque vous vous rendez devant les tribunaux, vous avez un délai et pendant ce délai vous analysez la procédure. C'est exactement la même chose ici. Vous avez des États membres qui doivent suivre une procédure précise avant d'arrêter telle ou telle décision. Si cette procédure n'est pas respectée, pour ces États membres il n'est pas possible d'arrêter une décision. C'est ce qui a été dit par l'Allemagne, par la France et par la Belgique. Ces trois délégations nous ont fait savoir qu'elles ne disposaient pas d'instructions. Cela ne signifie pas que ces instructions seront des instructions négatives. Cela signifie tout

simplement que la procédure n'est pas encore terminée pour certains États membres L'Arabie saoudite, dernier orateur sur ce point.

**M. M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'exprimer en anglais parce que je voudrais que tout le monde comprenne. Vous savez, nous ne sommes pas ici devant un tribunal et nous n'avons pas besoin d'être accompagnés d'avocats, d'une part. D'autre part, l'année dernière ou même l'année d'avant, il y avait une organisation qui le 6 juin, a présenté une demande, donc le 6 juin a présenté une demande, et cette organisation s'est vu octroyer le statut d'observateur. Je suis désolé, mais on ne peut pas me parler ici de délai. Ici, vous avez une association qui est appuyée par les pays. Comme cela a été dit par la Chine ou encore par le Pakistan, cette association respecte toutes les procédures et respecte les activités du COPUOS. Inutile, par conséquent, de reporter la décision à l'année d'après. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Arabie saoudite. La proposition que je souhaiterais faire est la suivante. Est-ce que le Comité est prêt à accepter que l'on octroie le statut d'observateur permanent et que l'on demande également à l'organisation de transmettre au Sous-Comité scientifique et technique, au Sous-Comité juridique et au COPUOS, les informations demandées par les États membres ? Si vous êtes d'accord, nous allons par conséquent procéder de cette façon. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette proposition ? La France, l'Allemagne, vous êtes d'accord ? La Chine, vous avez la parole.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes d'accord avec votre proposition, mais peut-être qu'il faudrait modifier votre libellé, parce que de toutes les façons c'est à l'Assemblée générale d'arrêter une décision. C'est l'Assemblée générale qui octroie le statut, ce n'est pas nous. Donc si le statut d'observateur est accepté par l'Assemblée générale, de toutes les façons, nous n'avons pas à demander d'informations supplémentaires. C'est l'Assemblée générale qui accepte ce statut ou pas. Vous avez parlé de demander des informations supplémentaires, et je pense qu'une fois que le statut est accordé, ces informations ne sont plus nécessaires.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : La Belgique.

**M. J.-F. MAYENCE** (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'on ne va pas se battre ici pour une question de principe. Je voudrais dire une chose, c'est que ce que je viens d'entendre

pendant une demi-heure a sérieusement écorné la confiance que ma délégation a dans ce Comité. Parce que je trouve terriblement irritant et très irrespectueux que certaines délégations se voient imposer alors qu'elles ont toujours essayé d'être constructives, qu'elles se voient imposer une décision alors qu'elles ne demandent qu'à respecter des procédures internes.

Je crois qu'il aurait été tout à l'honneur de cette association d'accepter un an. De toute façon la session se termine. Dans un an, nous nous retrouvons et cette association aurait été présente parmi nous. Maintenant, qu'est-ce qui va se passer ? Nous allons avoir une décision qui va être prise sous la force et qui rompt la confiance. Je le dis tel que je le pense, ça va être très difficile de continuer à être constructif. Donc, je ne vais pas m'opposer à votre proposition, Monsieur le Président. J'en référerai à notre représentation permanente et je m'expliquerai avec eux. Mais je dois vous dire que franchement, ce type de comportement rend notre travail très difficile, très difficile.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : La France.

**M. L. SCOTTI** (France) : Merci, Monsieur le Président. Je comprends tout à fait l'émotion que vient d'exprimer le distingué délégué de la Belgique sur la façon dont la décision est en train d'être prise en considération. Je constate, en regardant la lettre ici, qu'elle a été envoyée le 3 mai de Tripoli, qu'elle est arrivée cinq jours après à Vienne et qu'elle a mis un mois pour aller de Vienne à Vienne.

Donc, si la décision est prise, je souhaiterais que figure au procès-verbal de cette réunion que c'est la faute du secrétariat qui a transmis cette candidature tardivement aux États. Nous avons eu un briefing avant pour préparer l'ordre du jour de cette réunion fin mai, et cette candidature n'a pas été évoquée alors qu'elle était déjà connue du secrétariat. Donc, la moindre des choses aurait été pour le secrétariat de transmettre cette candidature aux États pour qu'ils puissent se prononcer avec le temps de réflexion et en toute connaissance de cause.

Je trouve que la procédure qui est suivie n'est pas adéquate, n'est pas correcte. Je souhaiterais que cette réflexion figure au procès-verbal de cette réunion, sinon elle sera portée à la connaissance des responsables ici à Vienne.

Enfin, je voudrais signaler qu'à aucun moment ma délégation n'a exprimé le moindre doute sur la qualité du travail, sur la composition, sur le mode de financement de l'association candidate. Nous avons simplement indiqué que la

façon dont la candidature avait été transmise aux États par le secrétariat, par le Bureau des affaires spatiales ne nous a pas mis en position de prendre une décision éclairée. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la France. Ce que je vous propose c'est de reporter jusqu'à demain matin la décision concernant cette association. De cette façon, les États membres pourront procéder à des consultations avec leur mission et nous reviendrons sur cette question demain matin, ou bien nous octroyons le statut avec une condition, à savoir informer et transmettre les informations nécessaires ou nous reportons la décision pour un an. Nous reviendrons sur cette question demain matin.

Le problème ce n'est pas l'association ni les membres qui participent à cette association. Ce n'est pas du tout la même chose que l'Association précédente, l'IAASS, et de toutes les façons, dans ce cas également, nous avons reporté l'examen de cette demande afin que nous puissions obtenir des informations supplémentaires. Nous avons, de toutes les façons, besoin de recueillir un consensus. Si demain matin il n'y a pas consensus, nous reporterons l'examen de la question à l'année prochaine en attendant que cette association transmette toutes les informations nécessaires. Je vous remercie.

Nous allons poursuivre par conséquent sur les questions de procédure et sur l'octroi du statut d'observateur aux ONG. Je vais donner la parole au secrétariat. Il s'agit du document 2010/CRP.6

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le document CRP.6 est un document qui a déjà été présenté aux différentes délégations. Une ONG nous a fait savoir qu'elle souhaitait actualiser ce document et le Comité des ONG de l'ECOSOC a recommandé que la Secure World Foundation voit sa situation examinée en plénière de l'ECOSOC. Le comité des ONG a donc recommandé que cette question soit examinée en plénière. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat pour cette précision. Je voudrais également attirer l'attention des États membres sur le fait que si l'on compare les décisions qui ont été prises concernant le statut d'observateur qui est d'abord accepté auprès de l'ECOSOC et qui est après accepté auprès du COPUOS. Je voudrais rappeler que vous avez de nombreuses ONG qui ont un statut d'observateur auprès du COPUOS mais dont les activités ne relèvent pas d'activités sociales et économiques. Par exemple, l'Association des explorateurs spatiaux, il s'agit d'une ONG qui est composée

d'individus, il ne s'agit pas d'une organisation intergouvernementale, il s'agit d'une organisation composée d'individus qui travaillent ensemble et qui ont un objectif commun et qui souhaitent améliorer l'espace et ce pour le bien-être de l'humanité.

Dans ce contexte, certaines institutions qui aident le Comité ont quelques difficultés à se voir octroyer un statut auprès de l'ECOSOC parce que l'ECOSOC s'occupe également d'autres activités et d'autres questions. Peut-être qu'à l'avenir, dans un an ou deux, il faudra mettre en place nos propres règles et nos propres critères pour les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, pour les associations qui souhaitent se voir octroyer un statut d'observateur auprès de notre Comité. Donc, on aurait nos propres règles, nos propres critères. Comment est-ce que vous êtes financés ? Comment est-ce que vous êtes composés ? Est-ce qu'il y a d'autres organisations qui travaillent avec vous ? Quelle est votre participation ? Quelle est votre portée ? Quels seraient les avantages de votre participation aux travaux du COPUOS ?

C'est une question dont on devra discuter à l'avenir. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que toutes les organisations internationales sont des organisations intergouvernementales qui traitent directement avec l'ECOSOC. Certaines de ces organisations ne sont pertinentes que pour le COPUOS et ne sont pas pertinentes pour l'ECOSOC.

La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de faire des observations sur ce que vous venez de dire, je voulais demander au secrétariat d'explicitier la colonne n° 5. Cette organisation n'a pas de statut consultatif auprès de l'ECOSOC, mais cette organisation, ESPI, en 2010, nous a dit qu'elle avait un statut consultatif. Donc, on a des informations différentes. Est-ce que le secrétariat pourrait nous faire savoir quelle est la situation concernant l'organisation n° 5, ESPI.

Je voudrais également rebondir sur ce que vous venez de dire. Si nous avons une ONG composée d'individus et non pas d'États membres, la situation serait différente. Il s'agirait bien d'une ONG composée d'individus et non pas composée d'États membres. Je pense qu'il ne faut pas comparer les organisations intergouvernementales aux ONG car elles ont des statuts tout à fait différents. Pour ce qui est des ONG qui disposent de compétences spécifiques en matière d'espace, je ne pense pas que l'on puisse dire que ces activités n'ont aucun lien avec les activités de développement, les activités économiques ou les

activités sociales, parce que nous savons que de toutes les façons, les activités sociales jouent un rôle essentiel dans le cadre du développement durable.

Même si cela peut poser problème à quelques ONG, même s'il leur est peut-être difficile d'obtenir un statut auprès de l'ECOSOC, je ne pense pas que l'on puisse dire que certaines ONG aient du mal à obtenir un statut auprès de l'ECOSOC parce qu'elles ne s'occupent pas de développement ou autre. Encore une fois, il existe des règles au sein du COPUOS. Ce n'est qu'à partir du moment où l'on pensera qu'il sera nécessaire de modifier les règles qu'il faudra discuter d'un changement éventuel des règles. Au sein du système des Nations Unies il existe un Comité des ONG et c'est ce comité qui tranche et qui décide. Encore une fois, il y a des critères précis qui ont été énoncés par le Comité des ONG et ces critères s'appliquent à tous les organes des Nations Unies, même si pour les agences spécialisées, les critères peuvent être différents, agences spécialisées comme la FAO ou le BIT, mais encore une fois, pour ce qui est de l'ECOSOC, il a fixé des règles précises pour des comités comme le nôtre, et il faut que les ONG respectent les critères, critères énoncés par le Comité des ONG.

Même s'il serait peut-être utile pour nous de modifier les règles pour ce qui est des ONG, encore une fois, ce n'est pas au COPUOS de prendre une décision concernant l'implication des ONG dans les activités de notre Comité car c'est New York qui décide, c'est le Comité des ONG qui tranche.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. J'ai évoqué effectivement les règles et les procédures du Comité et nous avons demandé d'ailleurs au Comité des ONG des précisions à ce sujet, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse. Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À la quatrième colonne, vous avez le statut de l'ECOSOC, et là il n'y a pas de modifications pour ce qui est de la quatrième colonne. L'ONG en question, l'ESPI, a contacté le secrétariat pendant cette session et a indiqué qu'elle venait de recevoir une lettre de l'ECOSOC lui octroyant le statut, mais il faut un petit peu de temps pour actualiser le site web de l'ECOSOC, et c'est peut-être la raison pour laquelle il y a ici des informations divergentes. Peut-être que l'organisation en question pourrait nous en dire un petit peu plus.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que l'organisation peut réagir maintenant ? Allez-y.

**M. SANTOS** (E.S.P.I.) [*interprétation de l'anglais*] : Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, mais je vais transmettre ce message au Directeur de l'E.S.P.I. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : D'autres observations ? L'Arabie saoudite.

**M. M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du Prix de l'eau du Prince Sultan Abdel Aziz, nous avons présenté à l'organisation des documents, ils nous ont renvoyé les documents et ils nous ont dit que nous devions les renvoyer par internet. Donc, voilà quelle est la situation.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Arabie Saoudite. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point ? Les États-Unis.

**M. J. HIGGINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais remercier le secrétariat pour le CRP.6. J'ai une question concernant l'annexe et concernant le statut des différentes organisations. Est-ce que le secrétariat pourrait nous faire savoir quelle est la situation pour les différentes organisations ? Parce qu'en fait, ce tableau n'est pas très clair. Il y a un problème concernant l'E.S.P.I., mais il y a d'autres organisations également pour lesquelles les choses ne sont pas claires. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les États-Unis. En annexe du CRP.6 le statut est écrit, le statut de l'organisation est écrit, le statut auprès de l'ECOSOC. Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est la quatrième colonne, en fait, qui est important. Le secrétariat a vérifié sur le site web de l'ECOSOC. S'il n'y a pas d'entrée, cela signifie qu'il n'y a pas de statut. Mais il y a différents types de statuts auprès de l'ECOSOC et cela est expliqué dans la note en bas de page n° 1, dans la note en bas de page n° 2, aux pages 4 et 5, parce que les statuts consultatifs, vous avez le statut liste, vous avez également le statut consultatif, le statut auprès de la CDD et donc à la colonne n° 4, vous avez les informations. Par exemple, 10, IASA, statut consultatif auprès de l'ECOSOC, oui. Voilà. En fait, nous avons repris ce qui figurait sur le site web

de l'ECOSOC. S'il n'y a rien sur l'organisation, cela signifie qu'il n'y a pas de statut. S'il est indiqué qu'il y a un statut, nous l'avons repris dans la quatrième colonne. Secure World Foundation, il était dit, cette organisation n'a pas de statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

Encore une fois, les statuts auprès de l'ECOSOC sont différents, mais voilà les informations que nous avons reprises du site de l'ECOSOC. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Les États-Unis, on a répondu à votre question ? Très bien. D'autres observations ? Le Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de ce point, ma délégation souhaiterait revenir sur la responsabilité et sur l'engagement du COPUOS concernant ces questions.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez qu'au cours de la session précédente, nous avons eu un débat très intéressant sur la participation des ONG au sein du COPUOS, et à l'époque il avait même été indiqué que le Comité ne souhaitait pas octroyer le statut d'observateur aussi facilement que de par le passé. Parce que nous avons reconnu qu'il était nécessaire d'examiner cette question afin que les procédures soient plus fermes et plus claires.

Nous avons également, à l'époque, indiqué qu'il fallait réfléchir sur les ONG que nous avons admises et qui n'avaient jamais participé à nos travaux. Nous nous étions même interrogés. Quelle est la règle que nous devons appliquer si une organisation qui s'est vu octroyer le statut d'observateur n'a jamais contribué aux travaux du Comité ? Nous avons conclu qu'il fallait préciser les règles, au début et a posteriori, à savoir il fallait mettre en place des critères de permanence et nous avons indiqué qu'il fallait commencer cette tâche le plus rapidement possible.

Monsieur le Président, je pense qu'il y a des conditions et des procédures qui ont été créées pour accepter de façon équitable l'octroi de ce statut aux ONG. Nous estimons qu'il faut absolument que nous disposions d'éléments très précis afin de favoriser la société dans son ensemble. Nous devons privilégier la promotion et l'exécution d'activités ayant un impact régional ou un impact mondial et ce conformément aux objectifs du COPUOS ou aux objectifs des États membres des Nations Unies. Il faut éviter, par exemple, un groupe d'organisations privées qui aurait ses propres objectifs et qui souhaiterait tout simplement renforcer ses projets et disposer d'un statut auprès des Nations Unies.

Compte tenu du principe de justice et compte tenu des critères qu'il faut définir, ma délégation souhaiterait que le Comité respecte de la façon la plus rigoureuse les procédures pour l'octroi du statut d'observateur permanent aux ONG. Il faut éviter que l'octroi et que l'acceptation de ces demandes ne soient pas équilibrés. Car il faut se rappeler qu'il existe des critères d'entrée tout à fait officiels qui doivent être respectés.

Il y a une procédure interne. Cette procédure a été convenue lors de la trente-troisième session de 1990. Cette procédure indique très clairement que pour se voir octroyer le statut d'observateur, toutes les organisations doivent, premièrement, être reconnues et avoir un statut consultatif auprès de l'ECOSOC ; deuxièmement, ces organisations doivent être reconnues comme étant des organisations internationales sans but lucratif ; troisièmement, ces organisations doivent disposer d'un siège précis, d'un directeur exécutif, d'un acte constitutif ou d'un statut. Cette organisation doit, dans le cadre de son programme, s'occuper d'activités qui relèvent des compétences du COPUOS.

Ma délégation, d'autre part, Monsieur le Président, se félicite de l'excellent travail réalisé par le secrétariat. Il y a eu des consultations avec l'ECOSOC et on a également invité les ONG à respecter les procédures fixées. Nous sommes maintenant saisis du document CRP.6, un document qui présente un résumé actualisé du statut de ces organisations.

Sur cette base, nous souhaiterions dire que sur les 20 organisations seules 50% ont respecté de façon satisfaisante les critères fixés. De ces 50% restant, seule une organisation a présenté sa demande auprès de l'ECOSOC, les autres organisations continuent de ne pas respecter la procédure fixée par le COPUOS.

Pendant quelques minutes, Monsieur le Président, je voudrais réfléchir sur un autre point. Lorsque nous sommes intéressés, à ce moment-là nous souhaitons absolument que les procédures soient respectées, nous sommes tout à fait inflexibles et déterminés. Nous avons pu voir ici qu'il y avait des pays qui étaient indignés parce que l'on ne respectait pas les procédures. Mais quand les procédures ne sont pas respectées, quand vous avez un pourcentage important d'organisations qui ne respectent pas les procédures, personne ne dit rien. Lorsque vous avez un groupe régional qui exige que dans le rapport on parle du groupe régional, on nous met sous les yeux une norme de 1998 et on nous dit que les normes doivent être respectées. Mais lorsque vous avez un groupe d'États qui sont intéressés par une autre question, alors là, à ce moment-là, plus personne ne dit rien.

Ce qui est bon pour un groupe doit être bon pour un autre groupe. Il ne peut pas y avoir une politique deux poids deux mesures.

Je poursuis ma déclaration. Ces résultats nous invitent par conséquent à réfléchir sur les respects des critères, critères que nous avons exigés, afin de renforcer le caractère institutionnel et afin de renforcer le sérieux du COPUOS, COPUOS qui a toujours traité les questions spatiales avec énormément de sérieux et ce afin de susciter l'intérêt de la société civile sur des sujets aussi importants.

Nous devons par conséquent exiger un engagement réel de ceux qui s'attellent à la promotion d'intérêts collectifs et non pas de groupes qui se cachent sous les auspices des Nations Unies pour leurs propres intérêts ou pour leur affaires particulières, parce que cela remettrait en cause les activités dignes réalisées par notre Comité.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, ma délégation, conformément à ce qui a été dit par le GRULAC sur cette question, ma délégation estime, et encore une fois je répète, il s'agit de la position du Venezuela, ma délégation estime que si l'on ne respecte pas de la façon la plus rigoureuse les critères officiels pour accepter une ONG, je pense qu'à ce moment-là, il faut refuser la demande de toutes les ONG. Il est vrai que l'on a accepté les demandes d'ONG qui ne respectaient pas les normes, mais cela ne signifie pas que nous devons continuer avec cette pratique. Parce que continuer avec cette pratique signifie que nous n'appliquons pas nos propres normes et cela signifie que nous remettons en cause l'esprit institutionnel, que nous remettons en cause les procédures consacrées au sein des Nations Unies, et cela signifie que nous ne tenons pas compte des principes de justice et d'équité.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Président. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du Venezuela pour cette déclaration. Je voudrais simplement vous rappeler que lorsqu'une ONG demande un statut d'observateur au sein du COPUOS, nous lui recommandons de demander une demande similaire auprès de l'ECOSOC. Bien sûr, les organisations qui n'ont pas encore le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, bien sûr cela prend du temps au niveau de l'ECOSOC. L'ECOSOC ou les organisations qui n'ont pas encore demandé, nous pouvons simplement recommander une fois de plus qu'elles présentent leur candidature, mais ceci dit l'Assemblée générale ne demande aucun document

supplémentaire lorsqu'elle approuve la participation de telle ou telle organisation. À l'avenir, peut-être que nous pourrions réfléchir de nouveau à ces problèmes, mais maintenant, vous avez à l'annexe 1, un tableau avec toutes les informations existant à ce jour avec toutes les ONG ou organisations intergouvernementales qui sont observateurs du COPUOS.

Y a-t-il d'autres commentaires sur cette question sur ce point de l'ordre du jour ?

Avant de terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour, je voudrais vous poser la question suivante, avez-vous une question particulière à formuler pour le secrétariat avant de terminer l'examen de ce point ? Est-ce que vous avez un commentaire à faire car cette question sera de nouveau à l'ordre du jour l'année prochaine ? Donc, jusqu'à l'année prochaine, vous voulez poursuivre de la même façon ou vous avez des demandes à formuler ? Que doit faire le secrétariat par rapport à cette organisation ? Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense que ma déclaration était claire. Nous aussi dans notre déclaration nous étions très clairs. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée de reporter la décision à l'année prochaine, ça fait trois ans que nous le reportons. J'aimerais avoir l'avis des autres délégations également.

Si nous n'avons pas appliqué les règles jusqu'à présent, pourquoi les appliquer maintenant ? Pourquoi reporter à l'année prochaine ? Vous avez accepté la proposition de ma délégation que les ONG si elles n'appliquent pas les règles ne devraient pas participer à nos travaux et qu'on ne doit faire venir que les ONG qui respectent les règles. Vous proposez de reporter tout cela à l'année prochaine ? Je suis désolé, ça serait vraiment une mauvaise plaisanterie.

Lorsque nous parlons d'organisations non gouvernementales, les délégations se sentent vexées, se vexent, se sentent visées, parce qu'on nous accuse d'être trop stricts. On m'accuse d'être sévère simplement parce que j'ai rappelé que les règles ne sont pas appliquées.

Désolé de prendre votre temps mais je voudrais rajouter quelque chose. L'ECOSOC, au sein des Nations Unies est l'organe chargé de réglementer d'une façon générale les activités des ONG quel que soit le sujet abordé. L'ECOSOC permet d'évaluer les activités des ONG pour s'assurer que les ONG s'acquittent des tâches ou des activités des Nations Unies pour lesquelles elles ont été admises. L'ECOSOC évalue également le statut financier, etc. C'est important, nous ne pouvons pas laisser cela de côté, le négliger. Quelle

que soit l'ONG, qu'elle soit soutenue par tel ou tel groupe, peu importe. Chaque ONG doit respecter ces règles et ce n'est pas vraiment un problème d'admettre, d'accepter une ONG, il faut également savoir ce qui se passera après. On voit que certains des points de l'ordre du jour sont réglés rapidement, ce n'est pas une question de bureaucratie, certains cas sont faciles à régler, d'autres prennent plusieurs années. Certaines ONG ne font pas leur demande auprès de l'ECOSOC pendant des années, et les autres en un ou deux ans, ont obtenu leur statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Quel est le problème ? Je ne sais pas si c'est un problème de bureaucratie. Si nous voulons vraiment être équitables, nous devons appliquer les mêmes approches pour tout le monde. Si ces organisations sont sérieuses et responsables, elles devraient pouvoir appliquer les règles et s'en tenir aux règles établies.

Que va-t-on faire de notre suggestion ? Est-ce que nous reportons cela à l'année prochaine ou aux calendes grecques ?

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : M. le représentant du Venezuela, comme je vous l'ai dit, chaque fois qu'une ONG, une organisation internationale demande de bénéficier du statut d'observateur auprès du COPUOS, nous lui recommandons de demander le même statut auprès de l'ECOSOC. Certains le font, et nous rappelons aux organisations qui ont obtenu le statut d'observateur et qui n'ont pas demandé de statut auprès de l'ECOSOC, nous leur recommandons de le faire, donc de répondre à ce critère.

Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour ces explications. Si j'ai bien compris, cette demande de statut consultatif auprès de l'ECOSOC n'est pas une recommandation, c'est une condition *sine qua non* pour que les ONG puissent obtenir également un statut auprès du COPUOS, donc il faut leur expliquer quelles sont les conditions, qu'il faut qu'ils demandent également le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Je vous renvoie au document préparé par le secrétariat qui a été très utile, car il y a trois catégories d'observateurs. Catégorie générale difficile à obtenir pour des ONG spécialisées. Il y a également le statut spécialisé et il y a le statut d'observateur que les ONG peuvent demander. Si l'ONG qui dispose d'un statut officiel avec d'autres agences spécialisées des Nations Unies que ce soient l'ONUDI, l'OMS, l'UNESCO et autres, on peut également les inclure sur la liste. C'est assez encourageant si une ONG veut jouer un rôle dans le système des Nations Unies, il faut établir une relation formelle, officielle avec certaines

organisations. Par exemple, cette après-midi, nous avons donné d'observateur à l'organisation IAASS qui demande un statut d'observateur permanent auprès de l'UIT. S'il y a une volonté politique de la part des ONG, pourquoi ne pas le faire ? Si elles veulent respecter cette condition, elles devraient le faire, sinon si les ONG ne suivent pas les règles, notre décision n'aura plus aucun sens.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : J'attire votre attention. Une organisation qui demande le statut d'observateur et dans ce document nous avons mis une note de bas de page, dans la première page de ce document CRP, une décision qui a été adoptée par le Comité en 1990, qui concerne aussi bien les organisations gouvernementales que non gouvernementales, pour ce qui est des activités et objectifs de l'organisation en question. Au II de cette note, nous avons diffusé plusieurs de ces notes au fil des années, et examiné la question, le Comité à sa trente-troisième session a décidé qu'à l'avenir les organisations non gouvernementales qui demandent un statut d'observateur auprès du Comité devraient avoir également un statut d'observateur auprès de l'ECOSOC et devraient, dans le cadre de leur programme, s'occuper de questions relevant des compétences du Comité.

Voilà ce que nous avons décidé en 1990. Depuis plusieurs années, le Comité a pour habitude de donner le statut d'observateur permanent à des organisations non gouvernementales étant entendu que l'organisation demandera le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Voilà la règle et voilà la pratique que nous suivons. Nous devons examiner les règles, la pratique et voir si ces règles doivent s'appliquer ou s'il faut modifier les règles adoptées. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Les États-Unis.

**M. J. HIGGINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous avons écouté avec intérêt ce débat et nous avons également nos propres commentaires pour ce qui est des observateurs. Ici vous avez une liste de 20 ONG. Toutes ces organisations s'occupent de questions qui relèvent de notre mandat, et toutes ces organisations ont toujours apporté des contributions très utiles à nos travaux. Ça c'est un élément positif. Nous pensons que ces organisations méritent d'avoir un statut d'observateur au Comité et au Sous-Comité.

Le problème c'est la partie ECOSOC. Là il y a deux éléments qu'il faut mentionner. Premièrement, est-ce que l'ECOSOC agit dans des

délais raisonnables pour traiter ces demandes ? Là, je ne sais pas, est-ce que ça prend des années et des années pour que l'ECOSOC octroie ce statut d'observateur, ou est-ce que l'ECOSOC est un petit peu plus rapide ? Il y a des délais.

Si nous gardons cette question du statut auprès de l'ECOSOC en tant que critère d'admission, il faut savoir que cela prendra un certain temps pour que l'ONG fasse sa demande et que cette demande soit approuvée par l'ECOSOC, mais cela ne devrait pas empêcher l'ONG de disposer d'un statut d'observateur ne serait-ce que provisoire. Faire de la même façon que le font les autres ONG. Si l'ONG a pris le soin de faire cette demande auprès de l'ECOSOC, c'est là que le bas blesse, nous devons recontacter les ONG qui n'ont pas demandé leur statut auprès de l'ECOSOC et leur demander si vous voulez devenir observateur permanent auprès du Comité, dans l'affirmative, il faut faire une demande au plus tôt auprès de l'ECOSOC.

Voilà le type de mesure que nous pouvons adopter cette année pour ne pas reporter indéfiniment la décision. Je suis d'accord, en effet, si c'est une condition *sine qua non*, dans ces cas-là il faut l'appliquer avec souplesse, mais il faut l'appliquer. Si l'ONG ne fait pas l'effort de contacter l'ECOSOC, dans ce cas-là il faut remettre en question leur volonté vraiment de devenir observateur permanent auprès du Comité. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons une proposition à formuler. Lorsqu'une ONG demande un statut d'observateur auprès du COPUOS, nous proposons de leur donner un statut d'observateur provisoire pour trois ans, étant entendu que pendant ces trois ans, il doit obtenir le statut approprié auprès de l'ECOSOC. Au bout de trois ans, nous pouvons revoir ce statut. Si le temps nécessaire pour obtenir le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC prend plus que trois ans, dans ces cas-là, ils peuvent nous dire, donner des explications et prolonger une fois de plus d'un an, deux ans, le statut d'observateur provisoire ou temporaire.

Si pendant ce délai de trois ans ou plus, ils n'ont pas demandé le statut auprès de l'ECOSOC, dans ce cas-là, on leur retire le statut d'observateur. Voilà la proposition que je vous fais. Qu'en pensez-vous ? Lorsqu'ils disposent du statut auprès de l'ECOSOC, dans ce cas-là, nous leur octroyons un statut permanent. Cela vous convient ? Pr Kopal.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai suivi de très près le débat. J'ai écouté également les informations fournies par le secrétariat et j'ai cru comprendre que l'octroi du statut consultatif auprès de

l'ECOSOC n'était plus une règle, n'était plus une condition *sine qua non*, que cette exigence a été éliminée, supprimée. Est-ce que j'ai bien compris ? Parce que sinon, je propose de supprimer cette condition, parce que ça n'a pas de sens.

L'ECOSOC souhaite donner ce statut à une ONG qui travaille dans différents domaines, mais non pas à des ONG spécialisées qui travaillent dans des domaines aussi spécifiques que le nôtre, que ce soient les activités spatiales, etc. Notre domaine d'intérêt est beaucoup plus limité. Je pense qu'il suffirait de demander de respecter les conditions de demander les ONG de travailler dans les domaines relevant de notre mandat, et que cela serait une condition suffisante. C'est sur cette base que nous devons accepter ou rejeter la demande de statut d'observateur. C'est tout, mais ne pas demander l'aval de l'ECOSOC. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le Venezuela vous avez la parole.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, très rapidement, Monsieur le Président. Nous souhaiterions revenir sur ce que vous venez de dire. Votre proposition est tout à fait raisonnable, une proposition qui nous fait progresser parce qu'il faut absolument régler cette question. C'est une proposition raisonnable et effectivement il faudrait fixer un délai pour les ONG, un délai de trois ans, en attendant que les ONG disposent du statut auprès de l'ECOSOC. Les ONG auraient un statut provisoire pendant trois ans, et après, il y aurait une prolongation d'une année supplémentaire. Effectivement, il faudrait voir ce que pensent les autres délégations, mais cette proposition va dans le bon sens, il s'agit d'un progrès. Mais évitons tout gros problème. Ce que nous souhaitons c'est avancer et je pense que cela peut être une option comme une autre.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous remercier et remercier le secrétariat pour les efforts visant à trouver une solution à ce problème et nous sommes tout à fait d'accord avec cette suggestion. Je pense que nous nous acheminons dans la bonne direction.

Cela dit, je souhaiterais faire une autre observation. L'ONG avec statut consultatif, est-ce que cette ONG doit participer grandement aux travaux de l'ECOSOC ? Parce que vous avez des ONG qui ont un statut auprès de l'ECOSOC qui contribuent de façon tout à fait minime aux travaux de l'ECOSOC. Il suffit tout simplement que leurs activités soient liées aux activités de l'ECOSOC. Je

ne pense pas que l'on puisse parler uniquement des ONG qui ont de nombreuses activités liées au Comité qui puissent se voir octroyé un statut d'observateur. Je pense qu'il est très important de tenir compte de cette question également. Encore une fois, je voudrais rappeler qu'auprès de l'ECOSOC il y a différents types de statuts. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. D'autres observations sur la solution que je viens d'énoncer ? Ce n'est pas le cas. Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense qu'il faut préciser véritablement les choses. Il y aurait un délai de trois ans et une prolongation de ces délais, d'un an. Je pense que cela suffit, parce que si on a des délais trop longs, alors à ce moment-là, la situation ne va pas changer. Donc, on aurait trois ans et une prolongation éventuelle d'un an. Donc, cela signifie que l'ONG aurait quatre ans pour demander son statut auprès de l'ECOSOC. C'est un délai amplement suffisant. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Cela dépend également des procédures de l'ECOSOC. Ce n'est pas à nous de déterminer les procédures suivies par l'ECOSOC ou encore les délais suivis par l'ECOSOC et le temps qu'il faut pour l'ECOSOC pour arrêter une décision. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un délai de trois ans. Après trois ans, l'ONG devra présenter des explications et devra nous faire savoir ce qui s'est passé auprès de l'ECOSOC. Nous pouvons également prévoir une prolongation d'un an, d'un an supplémentaire. Si c'est de la faute de l'ECOSOC, à ce moment-là, c'est autre chose, nous pouvons tout à fait accorder un délai supplémentaire en attendant la décision de l'ECOSOC. Si ce n'est pas la faute de l'organisation, nous ne pouvons pas pénaliser l'organisation. L'organisation, on va l'encourager à présenter sa demande auprès de l'ECOSOC et après c'est à l'ECOSOC de décider. Encore une fois, si les délais de l'ECOSOC sont trop longs, nous ne pouvons pas en blâmer l'organisation. S'il y a des explications raisonnables, nous pouvons tout à fait avoir deux prolongations, parce qu'on sait que dans certains cas l'ECOSOC a mis plus de trois ans à se décider.

Y a-t-il des objections à ma proposition ? Le Mexique, vous n'avez pas d'objection. Je vous remercie, cela sera inclus dans le rapport. Le Mexique, vous avez la parole.

**M. S. CAMACHO LARA** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le

Président. Nous n'avions pas du tout d'objection à votre proposition, Monsieur le Président. En fait, nous avons demandé la parole parce que nous souhaitons poser une question. Qu'est-ce qui a été décidé concernant votre proposition, proposition qui a été complétée par la Chine ? Vous avez dit que vous souhaitiez poser des questions à l'ECOSOC et également au Comité des ONG. Est-ce que vous avez effectivement demandé des informations supplémentaires à l'ECOSOC et est-ce que vous allez le refléter dans le rapport ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je remercie le Mexique. Effectivement, il y a eu accord sur cette proposition.

#### *Cadre stratégique pour 2012-2013*

Nous en sommes maintenant au cadre stratégique pour 2012-2013. Ce cadre stratégique vous a été distribué. Il s'agit du document CRP.8. Vous avez également le document A/65/6. Y a-t-il des délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point ? Ce n'est pas le cas.

#### *Préparatifs de la commémoration du cinquantième anniversaire du COPUOS et le cinquantième anniversaire du vol spatial humain lors de cinquante-quatrième session du COPUOS*

Nous en arrivons maintenant à la préparation de l'événement de 2011. Le secrétariat a distribué le document A/AC.105/2010/CRP.13, document qui contient des propositions qui sont le résultat de consultations qui se sont tenues, consultations qui portaient sur les préparatifs de la commémoration du cinquantième anniversaire du COPUOS et le cinquantième anniversaire du vol spatial humain lors de cinquante-quatrième session du COPUOS l'année prochaine. Avez-vous des observations à faire ? Ce n'est pas le cas. Tous les États membres sont donc d'accord avec ce qui figure au CRP.13.

#### *Panel de l'Assemblée générale*

Nous en arrivons maintenant au panel de l'Assemblée générale. Le secrétariat, vous avez la parole.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous renvoie à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale de 2009, le dernier paragraphe de cette résolution, paragraphe 46. Comme cela est dit à la fin de ce paragraphe, "et accepte que des discussions se tiennent dans le cadre de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale sur un sujet qui sera convenu par le Comité et qui tiendra compte des discussions qui ont eu lieu sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé mondiale".

Voilà les panels et les sujets qui ont été débattus au cours de ces trois dernières années. Le secrétariat a présenté une proposition de sujet. Le sujet est le suivant : “L’espace et les urgences”. Cette proposition a été faite par le deuxième vice-Président, “L’espace et les situations d’urgence”. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*] : Des observations sur ce sujet qui a été proposé ? L’Autriche, vous avez la parole.

**M. W. LICHEM** (Autriche) [*interprétation de l’anglais*] : Très brièvement, Monsieur le Président. Est-ce que l’on pourra nous rappeler que l’ECOSOC a organisé des sessions spéciales sur les urgences et on n’a pas discuté de l’espace. Donc il faudrait absolument saisir cette occasion pour jeter des ponts avec l’ECOSOC. Il est très important que lorsque l’ECOSOC s’occupe de situations d’urgence, ne perde pas de vue l’importance de l’espace. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie l’Autriche pour ces observations. D’autres observations ? Ce n’est pas le cas. Donc, nous avons un sujet, le sujet qui vient d’être annoncé.

*Ordre du jour provisoire pour la cinquante-quatrième session du Comité (document A/AC.105/2010/CRP.15)*

L’ordre du jour provisoire pour la cinquante-quatrième session du Comité. Vous êtes saisis du document A/AC.105/2010/CRP.15. La Suisse vous souhaitez faire une observation ?

**Mme N. ARCHINARD** (Suisse) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis désolée, c’est moi qui ai demandé à intervenir un petit peu plus tard. Je n’avais pas d’observation à faire sur le sujet qui était proposé, mais vous êtes passé très rapidement du CRP.13 à la question du sujet.

Je souhaitais poser une question concernant le CRP.13. Ma question concerne le paragraphe 6 à la deuxième page du document. Il s’agit de la déclaration conjointe qui va être distribuée pour sensibiliser à la coopération internationale entre les États. Comment cette déclaration conjointe va être préparée ? Comment est-ce que les États membres vont être consultés ? Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*] : Le secrétariat, vous avez la parole.

**Mme N. RODRIGUES** (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci pour cette question. Cette déclaration ou cette communication, nous ne savons pas encore quel est le document qui sera élaboré. Nous espérons qu’un groupe de

délégations intéressées aidera le Président et le secrétariat à préparer ce document. Donc, cela signifie que les délégations pourront présenter leurs contributions. Nous pouvons tout à fait préparer un premier jet qui pourra être distribué, qui sera corrigé, modifié afin qu’on puisse en arriver à un accord au sein du Comité. Mais cette déclaration devra être de toutes les façons acceptée par toutes les délégations. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*] : La Suisse.

**Mme N. ARCHINARD** (Suisse) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie pour ces explications. Je voudrais par conséquent demander au secrétariat de distribuer le projet à discuter, bien à l’avance afin que des consultations puissent se tenir avec nos capitales respectives, avant la prochaine session du Sous-Comité. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*] : Le secrétariat est tout à fait d’accord. Cela sera fait. Ce projet de texte sera bien sûr distribué. Je vous remercie.

Nous en sommes maintenant à l’ordre du jour provisoire pour la cinquante-quatrième session du Comité. Il s’agit du document A/AC.105/2010/CRP.15. Ce document a été distribué dans vos casiers respectifs. Des objections ? Avez-vous des observations à faire concernant l’ordre du jour provisoire pour la cinquante-quatrième session du Comité ? La Colombie.

**M. R. J. SERRANO CADENA** (Colombie) [*interprétation de l’espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions également remercier le secrétariat pour avoir distribué le document CRP.15, l’ordre du jour provisoire de la prochaine session. Ma délégation, de façon tout à fait générale, est tout à fait d’accord avec cet ordre du jour provisoire.

Nous souhaiterions juste revenir sur le point 12, “Rôle futur du Comité”, et conformément à la décision qui a été prise hier par le Comité, je souhaiterais qu’au point 12 on indique directement quelle est la situation, donc qu’on reprenne le titre du document A/AC.105/L.278, “Vers une politique spatiale des Nations Unies”. Voilà quel est le titre qu’il faudrait avoir pour ce point 12 et de cette façon les choses seraient tout à fait concrètes.

Voilà, Monsieur le Président. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie la Colombie. Comme cela a été convenu, le sujet à inclure était “Le rôle futur du Comité”. Dans le cadre de ce point, nous allons

revenir sur le sujet qui a été énoncé concernant la politique spatiale proposé par l'Ambassadeur. Mais il avait été décidé d'un nom précis, d'un sujet précis, donc "Rôle futur du Comité", voilà ce qui avait été décidé. Colombie.

**M. R. J. SERRANO CADENA** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. On peut tout à fait accepter qu'au point 12 on parle de rôle futur du Comité. Je voudrais m'excuser s'il y a eu un malentendu. Ma délégation ne demande pas un changement de titre, elle demande tout simplement que l'on ajoute le titre du document afin que nous sachions exactement le type de débat qui va se tenir au titre du point 12.

Donc, on aurait "Rôle futur du Comité" et on ajouterait le titre du document, parce que de toutes les façons, au rôle futur on va discuter d'autres questions. Mais ce qui est important c'est qu'il y a eu une proposition d'ajout d'un point sur la base d'un document précis et ce document est intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies", tout simplement. Nous souhaitons que les choses soient précises au point 12. Donc, il y aura un débat mais ce débat se tiendra sur la base de la proposition de l'Ambassadeur, une proposition qui avait été acceptée par le Comité.

Donc au point 12 on aurait "Rôle futur du Comité" et on ajouterait tout simplement une mention spécifique au document intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies". De cette façon, Monsieur le Président, on reflète véritablement la décision qui a été prise par le Comité hier. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie. Le secrétariat, vous avez la parole.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Hier, il a été convenu que ce nouveau point de l'ordre du jour serait intitulé "Rôle futur du Comité", un point qui n'était ajouté que pour une seule année. Dans le rapport qui ne vous a pas encore été distribué mais qui vous sera distribué demain, le secrétariat a prévu un paragraphe qui se lit comme suit :

"Le Comité a pris note avec appréciation du document préparé par le Président du Comité pour la période 2008-2009 "Vers une politique spatiale des Nations Unies" et nous incluons la cote du document, et a convenu d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour intitulé "Rôle futur du Comité" à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session pour une année seulement afin que le Comité puisse examiner davantage le document". Le document est le L.278. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Vous êtes d'accord ? La Colombie.

**M. R. J. SERRANO CADENA** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite que les choses soient claires et encore une fois, comme ce paragraphe sera inclus dans le rapport, on comprendra tout à fait que l'on évoquera le rôle futur du Comité et que dans le cadre de ce point, on parlera de cette question. Dans l'ordre du jour annoté il faudra absolument que l'on se réfère très clairement à ce document. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Tout à fait, c'est tout à fait clair. C'est indiqué dans le paragraphe du rapport. Demain, vous serez saisis du rapport et les choses sont très claires. D'autres observations sur l'ordre du jour ? Le Mexique.

**M. S. CAMACHO LARA** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Juste une question, Monsieur le Président. Est-ce que vous avez fait exprès de ne pas inclure un point concernant la déclaration du Président ? Est-ce que c'est quelque chose qui a été éliminé ? Si c'est le cas, je m'excuse, ça signifie que je n'ai pas bien suivi le débat. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique ont décidé de leur propre ordre du jour provisoire pour leur session à venir et c'est indiqué dans le rapport. Le Comité ne le fait pas. Le Comité accepte que tel ou tel point soit inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session et l'Assemblée générale inclut des paragraphes sur les points de l'ordre du jour inscrits à l'ordre du jour du Comité. Voilà la procédure qui a toujours été suivie.

Hier lors des débats, certaines délégations ont demandé à être saisies de l'ordre du jour provisoire du Comité pour l'année prochaine afin qu'elles puissent mieux comprendre quels étaient les différents points qui étaient inscrits. C'est la raison pour laquelle le secrétariat a élaboré ces documents afin que les délégations comprennent quelle serait la liste des différents points. Les points sont des points de procédure. Nous n'avons pas inclus dans cette liste, l'ouverture de la séance, l'adoption de l'ordre du jour, la déclaration de la Présidence, l'élection des membres du Bureau et ainsi de suite. Nous avons commencé directement avec l'échange de vues. Mais tous les autres points

qui portent sur la procédure seront bien sûr inclus à l'ordre du jour du Comité.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Voilà pour ce qui est de ce document. Comme cela est indiqué dans ce document, les différents points de fond ont été inclus à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité. La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat pour ces précisions. Je voudrais savoir ce que l'on va faire de ce document. Dans le rapport de l'année dernière, il n'y a pas d'annexe pour l'ordre du jour provisoire pour la prochaine session, donc le l'ordre du jour provisoire ne va pas être inclus dans le rapport puisque nous sommes tous d'accord pour célébrer le cinquantième anniversaire des vols spatiaux habités. Est-ce que cette question va également être incluse à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session ?

Il faut faire en sorte que ce document soit adopté pour aider le secrétariat à préparer la session de l'année prochaine, mais ça ne sera pas l'ordre du jour provisoire définitif. Il y a beaucoup de choses qui manquent. Il y a le segment de haut niveau, il y a cette question de la célébration du cinquantième anniversaire, etc., qui ne figurent pas dans le CRP.15.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le Canada.

**Mme A.-M. LAN PHAN** (Canada) : Monsieur le Président, permettez-moi de faire un commentaire sur le document CRP.15 qui est l'ordre du jour provisoire. J'attire votre attention sur le point 11. Je pense que ce point de l'ordre du jour a été l'objet d'un plan multi annuel de trois ans et l'année dernière, lors de la cinquante-deuxième session, nous avons décidé de prolonger ce point à l'ordre du jour pour une année. Nous n'avons pas encore eu le temps, je crois, de discuter ce point de l'ordre du jour cette session-ci, donc nous ne pouvons pas présumer qu'elle sera extensionnée pour une autre année. J'attire votre attention sur ce point. Je vous remercie.

**Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable** (point 15 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au point suivant, point 15. Nous disposons des services d'interprétation encore cinq minutes, et ensuite nous devons poursuivre en anglais. Il nous reste encore un point à examiner. Il s'agit du point 15, "Utilisation des données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". Peut-être que nous allons

donner maintenant la parole au Brésil pour nous expliquer le sens des consultations. Le document va vous être distribué et je donne la parole au Brésil.

**Mme R. DA FONSECA E SILVA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Brésil souhaite remercier toutes les délégations qui ont participé à la réunion qui a eu lieu ce matin à la salle M07 et je remercie le secrétariat pour le soutien qu'il nous a offert.

Comme je l'ai dit hier, cette réunion visait à évaluer les recommandations sur les moyens de stimuler la coopération internationale et de promouvoir l'utilisation des données géospatiales provenant de l'espace afin de mettre en place une infrastructure nationale permettant d'utiliser les données géospatiales, document A/AC.105/2010/CRP.7 et le CRP.7/Add.1. Nous pouvons dire que c'était une réunion très fructueuse grâce à la contribution de tous les participants et grâce à l'esprit de coopération qui a prévalu reflétant une claire intention des participants à trouver un terrain commun pour que nous puissions dégager un accord général.

Le document qui est en train de vous être distribué est le fruit de cette réunion et reflète le consensus dégagé par les participants ce matin. Pour votre précision, il faut noter que, comme l'ont décidé les participants au début de leur réunion, les deux documents CRP.7 et le CRP.7/Add.1 étaient examinés et des recommandations approuvées des deux documents sont incluses dans le document CRP qui est en train de vous être distribué. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie d'avoir expliqué le sens de vos consultations. Avez-vous des commentaires sur le document en question ? Je vois que les consultations ont été fructueuses et tout le monde est d'accord. Belgique.

**M. J.-F. MAYENCE** (Belgique) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais juste remercier la délégation brésilienne ainsi que les autres délégations pour ce travail qui me semble avoir pour résultat un document qui est à la fois consensuel, en tout cas nous l'espérons, et à la fois dirigé vers une approche pragmatique de ce domaine. Je voudrais remercier en particulier la délégation brésilienne pour ses efforts. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. S'il n'y a pas d'objections, nous allons passer à l'adoption de ce document. Canada.

**Mme A.-M. LAN PHAN** (Canada) : Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement ajouter ma voix à celle de la Belgique pour dire que nous avons été très satisfaits de la consultation et que nous proposons l'adoption de ce document.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Bien, alors passons à l'adoption de ce document. Il semble que ce document soit adopté. Y a-t-il des objections ? Cela ne semble pas être le cas. *Le document est ainsi adopté.*

C'est le rapport final. L'année prochaine, cette question ne figurera plus à l'ordre du jour du Comité. C'est clair, tout le monde a bien compris. Très bien.

Nous avons terminé l'examen du point 15 de l'ordre du jour et l'examen du point 16. Demain matin, nous allons passer au rapport et nous allons revenir effectivement à la question du statut d'observateur pour l'Organisation de télédétection pour le monde arabe. C'est la seule question que nous allons aborder demain matin, et ensuite nous allons passer immédiatement au rapport. Chine.

*[Fin de la séance en anglais non traduite.]*

*La séance est levée à 18 h 17*